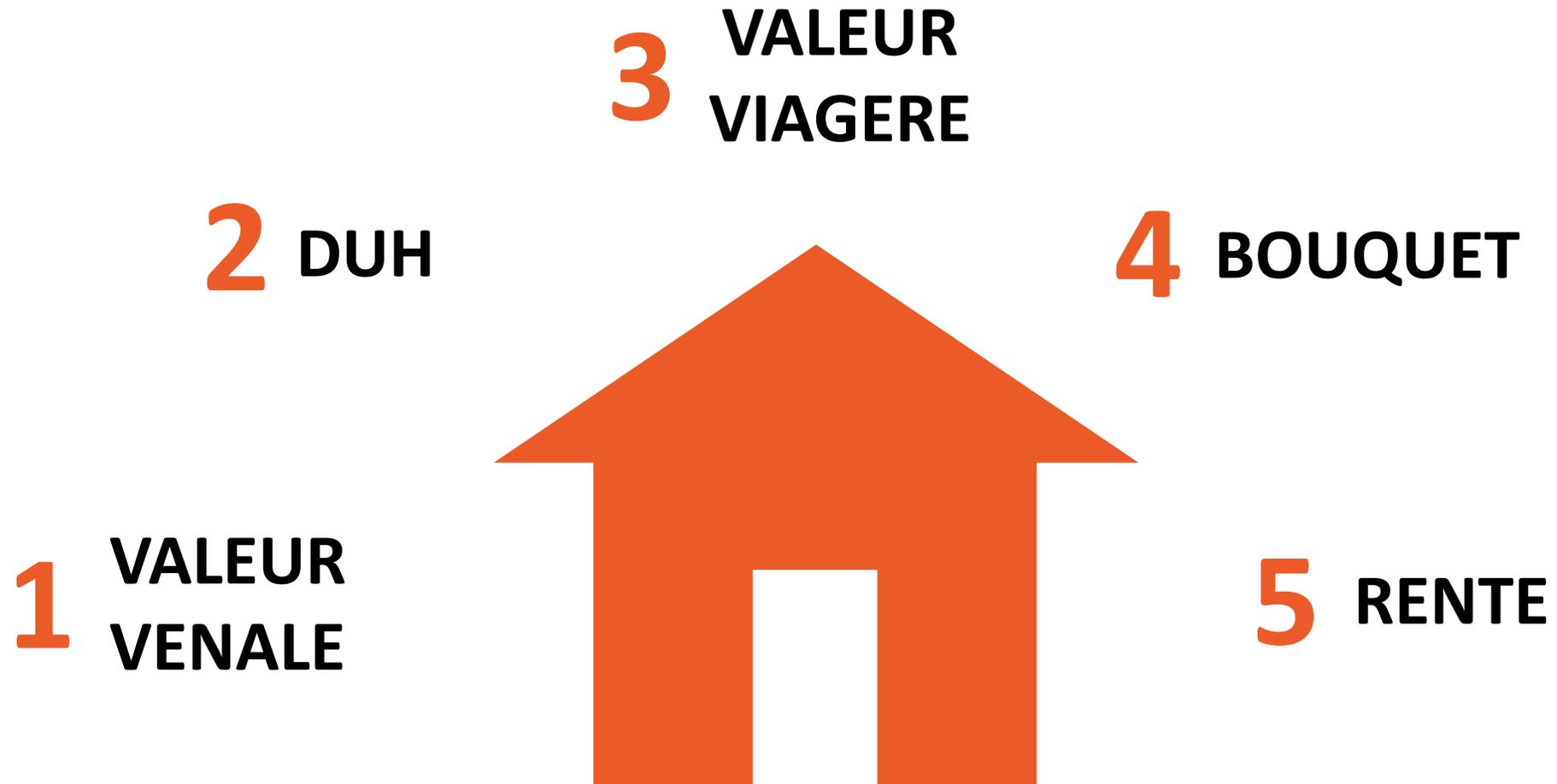


# Le calcul du viager occupé



# 1 Valeur Vénale

C'est la valeur marchande de votre logement

# 2 Droit d'Usage et d'Habitation

C'est la valeur correspondante à votre droit à demeurer dans votre logement à vie

# 3 Valeur Viagère

C'est le montant de la valeur vénale moins la valeur de votre DUH

# 4 Bouquet

C'est le capital perçu (non imposable)

# 5 Rente

C'est votre complément de revenu mensuel versé à vie

# Le viager occupé c'est aussi :

- Une rente évolutive :
  - Son montant est indexé sur le coût de la vie
  - En cas de départ anticipé, elle est revalorisée à 30 %
- Des économies significatives :
  - Vous ne paierez plus que les ordures ménagères sur votre taxe foncière
  - Les gros travaux de copropriété seront pris en charge par la SAS ViagéVie
- Des avantages fiscaux :
  - le bouquet est totalement exonéré d'impôts
  - la rente bénéficie d'un abattement de 70%